

222C0999
FR0000077562-OP010-AS07

4 mai 2022

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

HIOLE INDUSTRIES

(Euronext Growth Paris)

1. Le 4 mai 2022, le Crédit Lyonnais, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Hiolle Développement¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société HIOLE INDUSTRIES, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général.

Le groupe familial Hiolle, composé de Hiolle Développement¹, Jean-Michel Hiolle, Marie-Claude Bouchez-Hiolle, Véronique Hiolle, Olivier Hiolle, Julien Gapski, Morgane Hiolle, Louka Hiolle, Melody Hiolle, Martine Cuvellier, Hiolle Logistique², Jonathan Delahaye, Infinity Materiel³ et Green Industrie⁴, détient 7 537 666 actions HIOLE INDUSTRIES représentant 13 673 985 droits de vote, soit 80,01% du capital et 86,93% des droits de vote de cette société⁵, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Hiolle Développement ¹	6 119 999	64,96	12 178 384	77,42
Jean-Michel Hiolle	684 834	7,27	700 388	4,45
Marie-Claude Bouchez-Hiolle	33 956	0,36	33 956	0,22
Véronique Hiolle	28 381	0,30	56 575	0,36
Olivier Hiolle	9 000	0,10	18 000	0,11
Julien Gapski	0	-	0	-
Morgane Hiolle	0	-	0	-
Louka Hiolle	0	-	0	-
Melody Hiolle	0	-	0	-
Martine Cuvellier	5 205	0,06	8 697	0,06
Hiolle Logistique ²	635 776	6,75	657 470	4,18
Jonathan Delahaye	970	0,01	970	0,01
Infinity Materiel ³	4 400	0,05	4 400	0,03
Green Industrie ⁴	15 145	0,16	15 145	0,10
Total groupe familial Hiolle	7 537 666	80,01	13 673 985	86,93

¹ Contrôlée par les membres de la famille Hiolle (à savoir notamment : Véronique Hiolle, indivision Jean-Michel Hiolle et Marie-Claude Bouchez-Hiolle, Olivier Hiolle, Jean-Michel Hiolle, Julien Gapski, Morgane Hiolle, Louka Hiolle, Melody Hiolle).

² Contrôlée par la société Hiolle Développement (elle-même contrôlée par les membres de la famille Hiolle).

³ Société détenue par Jonathan Delahaye (49%), Jennifer Delahaye (41%) et Véronique Hiolle (10%).

⁴ Contrôlée par Jean-Michel Hiolle.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 9 421 056 actions représentant 15 730 729 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société HIOLE INDUSTRIES autodétient 248 975 actions représentant 2,64% de son capital).

La société Hiolle Développement s'engage irrévocablement à acquérir **au prix unitaire de 4,70 €** la totalité des 1 634 415 actions⁶ HIOLLE INDUSTRIES existantes non détenues les membres du groupe familial Hiolle susvisés, représentant 17,35% du capital de cette société⁵.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions HIOLLE INDUSTRIES non présentées à l'offre, au prix de 4,70 € par action.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions HIOLLE INDUSTRIES dans la limite de 490 324 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. La cotation des actions HIOLLE INDUSTRIES sera reprise le 5 mai 2022.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres HIOLLE INDUSTRIES sont applicables.

⁶ Compte tenu du fait que les 248 975 actions HIOLLE INDUSTRIES autodétenues par cette société ne seront pas apportées à l'offre.